

ANGOLA

Date des élections: 9 décembre 1986

But de la consultation

Election des membres du Parlement pour la première fois depuis novembre 1980, les élections ayant été ajournées depuis 1983.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement monocaméral de l'Angola, l'Assemblée du peuple, comprend 289 membres élus pour 5 ans*, plus 29 suppléants.

Système électoral

Sont électeurs et éligibles au Parlement tous les citoyens angolais âgés de 18 ans révolus et jouissant de leurs droits civils, à l'exception des «membres actifs de groupes fractionnistes et d'organisations fantoches et des citoyens angolais qui, ayant pris part à des actes criminels contre le peuple, n'ont pas été réhabilités».

Les candidats, membres du parti au pouvoir (MPLA-PT), doivent compter parmi les «politiciens les plus actifs et les plus expérimentés» du pays. Ils sont élus par des collèges formés dans chacune des 18 provinces et composés de membres des assemblées provinciales respectives et de représentants choisis par le peuple dans leur lieu de travail et de résidence. Les candidats doivent répondre aux questions posées par les citoyens lors de réunions publiques et recevoir l'aval de la majorité de la population de leur circonscription. Cette règle s'applique également aux candidats présentés par les organisations de masse parrainées par le parti (organisations de femmes, de jeunes, de travailleurs, etc.).

Considérations générales et déroulement de la consultation

Les précédentes élections générales avaient eu lieu en novembre 1980, l'échéance de 1983 ayant été reculée de trois ans en raison de problèmes d'ordre politique et militaire. Le scrutin législatif de 1986 s'est déroulé en même temps que les élections aux 18 assemblées provinciales du pays.

Tous les candidats aux 289 sièges de l'Assemblée élargie (plus 29 sièges de suppléants) appartenaient à l'unique organisation politique du pays: le Mouvement populaire pour la libération de l'Angola - Parti du travail (MPLA-PT). En vue d'élargir la représentativité du Parlement, des candidatures étaient sollicitées de l'ensemble des organisations de masse et

• Voir section *Evolution parlementaire*, p. 6.

des couches de la société. La liste définitive du parti a été établie à l'occasion des réunions des délégués provinciaux qui ont reconduit les candidatures de deux tiers des titulaires.

Le jour du scrutin, l'électorat a massivement voté en faveur des candidats retenus, dont 42 femmes au total: travailleurs manuels et paysans (pour la plupart), membres des forces armées, employés, étudiants et intellectuels.

La séance inaugurale de la nouvelle législature, tenue le 30 janvier 1987, a été ouverte par le Président de la République, M. José Eduardo dos Santos, qui préside également le Conseil des Ministres.

Données statistiques

1. Répartition des sièges à l'Assemblée du peuple

Formation politique	Nombre de sièges
Mouvement populaire pour la libération de l'Angola - Parti du travail (MPLA-PT)	289

2. Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes.	247
Femmes.	42
	289